



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL

William Lacy Swing

à la quatrième session du Comité permanent des programmes et des finances (CPPF)

11 mai 2009

Genève

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

I. Rôle inestimable du Bureau du CPPF, des Etats Membres et du Comité de l'Association du personnel de l'OIM

J'ai l'honneur et le plaisir de vous accueillir à la quatrième session du Comité permanent des programmes et des finances (CPPF).

Permettez-moi de vous remercier tous très sincèrement pour le soutien que vous m'apportez depuis que j'ai pris mes fonctions, en octobre dernier. Je suis touché et flatté par l'excellente relation qui s'est développée en si peu de temps avec les Etats Membres de l'OIM et nos principaux partenaires.

C'est pourquoi, je suis certain qu'en continuant d'œuvrer de concert, nous pourrions relever les défis mondiaux que pose cette époque de mobilité humaine sans précédent dans l'histoire.

Mesdames et Messieurs les délégués, je me dois, pour commencer, de remercier Monsieur l'Ambassadeur Kitajima, premier Vice-Président, de présider cette session. Mes remerciements vont également au Président, Monsieur l'Ambassadeur Mundaraïn, empêché, ainsi qu'à Monsieur l'Ambassadeur Jazaïry (Algérie), second Vice-Président, et à Monsieur Weidinger (Autriche), Rapporteur.

Sous sa nouvelle forme, le CPPF continue de jouer un rôle déterminant dans la gouvernance de l'Organisation. Il s'est montré tout particulièrement utile à l'Administration en examinant la question des ressources dont l'Organisation a besoin pour appuyer ses structures.

Il est urgent que nous trouvions une solution à long terme au problème épineux du financement de la structure de base de l'Organisation. Je ne doute pas que le CPPF aidera l'Administration dans cette tâche, sans devoir consacrer un temps excessif à l'examen de sommes relativement modestes par rapport à l'ensemble des activités et des services de l'OIM.

En ce qui concerne la déclaration du Comité de l'Association du personnel (SAC), je tiens à remercier le SAC pour sa coopération avec l'Administration sur un certain nombre de questions relatives au bien-être du personnel de l'OIM, qui constitue l'atout le plus précieux de l'Organisation. Je prêterai une oreille attentive à la déclaration du SAC et aux préoccupations qu'il exprimera. A cet égard, je tiens à l'assurer que je continuerai d'œuvrer étroitement avec lui, en toute transparence, et que j'entretiendrai un dialogue régulier. Je garderai en outre les Membres informés des relations entre le personnel et l'Administration.

II. Contexte

Cette année, le CPPF se réunit dans un contexte marqué par a) une croissance sans précédent de l'Organisation, b) un intérêt et des inquiétudes plus vifs de la part de tous les gouvernements à l'égard de la migration, et c) la crise économique/financière la plus menaçante depuis la grande crise des années 30. Face à ces difficultés pressantes, mais qui lui ouvrent de nouvelles perspectives, l'OIM doit s'efforcer de trouver les moyens de consolider ses acquis et de renforcer ses services aux Etats Membres dans un climat d'austérité économique, alors même que ceux-ci et d'autres gouvernements s'efforcent de s'adapter aux nouvelles réalités économiques.

Comme par ironie du sort, c'est au moment où l'Organisation a, de tout urgence, besoin d'un soutien financier plus grand et de plus de souplesse – pour stabiliser sa croissance exponentielle dans le monde – que, précisément, les gouvernements sont de plus en plus sollicités pour faire des

économies et soumettre leurs contributions aux organisations internationales à un examen rigoureux, afin de réduire au maximum les incidences de la situation mondiale actuelle.

Les pressions auxquelles les gouvernements sont ainsi soumis s'accompagnent parfois d'un durcissement de leur attitude officielle à l'égard des migrants, qui commencent à être renvoyés chez eux. De telles circonstances ne peuvent que faire le lit de la migration irrégulière – traite, trafic illicite, etc. –, la crise financière actuelle exacerbant les facteurs incitatifs (par exemple la pénurie alimentaire, le manque d'emploi ou l'absence de protection sociale) dans les pays d'origine. Au vu de l'actuelle récession économique mondiale, la création du CPPF, en 2007, en remplacement du SCBF, dont le mandat était plus restreint, était véritablement le fruit du hasard.

Pour ce qui est des relations de l'OIM avec les Nations Unies, nous continuons d'agir conformément au mandat d' "amélioration du statu quo" que nous ont donné les Membres en novembre 2006. Je suis heureux d'annoncer que, hormis quelques exceptions, l'OIM participe aux équipes de pays des Nations Unies, qu'elle bénéficie de divers fonds d'affectation spéciale multidonateurs et qu'elle participe au Comité permanent interorganisations des Nations Unies (IASC), qui vient d'organiser une réunion des chefs d'agence à New York à laquelle j'ai assisté. Nous avons à cœur de veiller à la cohérence des activités que nous mettons en œuvre en coordination avec les institutions et les programmes des Nations Unies. Cependant, nous continuerons de défendre une position de neutralité stricte, conformément à notre mandat sur ce point.

III. Points de l'ordre du jour

Permettez-moi maintenant de présenter succinctement les principales questions inscrites à l'ordre du jour. Un exposé plus détaillé sera fait ultérieurement point par point. Il va sans dire que mes collègues et moi-même sommes à votre entière disposition pour toute question ou observation particulière.

A. Rapport financier pour 2008

Le rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008 décrit par le menu les opérations de l'Organisation. Pour la première fois dans l'histoire de l'OIM, le total combiné des dépenses correspondant au programme administratif et au programme d'opérations du budget a dépassé le milliard de dollars E.-U.

La croissance et l'expansion continues des programmes de l'OIM mettent en relief la nécessité de renforcer les structures de base qui appuient ces activités. Les revenus discrétionnaires (RD) sont plus élevés que prévu en 2008 en raison de l'accroissement de la partie opérationnelle du budget, qui a permis un report supérieur au montant d'un million de dollars E.-U. initialement prévu. Le montant total du report sur 2009 est ainsi porté à 2 millions de dollars E.-U., ce qui permettra à l'Administration de couvrir certaines dépenses liées à la structure de base.

Dans leur opinion, les vérificateurs externes des comptes ont estimé que le rapport financier et les notes explicatives qui s'y rapportent donnent une image exacte et fidèle des recettes et des dépenses de l'Organisation ainsi que de sa situation financière. Je saisis une nouvelle fois cette occasion pour remercier les vérificateurs externes des comptes pour leur travail, accompli avec dévouement, ainsi que le Gouvernement norvégien pour mettre cette équipe de vérificateurs des comptes à disposition. Je me réjouis à la perspective d'une poursuite fructueuse de cette collaboration, qui doit s'achever dans un an.

B. Révision du Programme et Budget pour 2009

En ce qui concerne la révision du Programme et Budget pour 2009, la partie administrative du budget reste inchangée. Nous poursuivons néanmoins nos efforts pour chercher d'autres économies possibles afin de couvrir les augmentations automatiques de dépenses et autres de 239 000 francs suisses qui ne sont pas couvertes par le budget approuvé par le Conseil; ces efforts devront être menés à terme à la fin de l'exercice financier en cours.

Dans la partie opérationnelle du budget, le montant initialement approuvé de 631 millions de dollars E.-U. a été augmenté de 211 millions de dollars E.-U. pour atteindre quelque 842 millions de dollars E.-U. Cette augmentation s'explique par l'adjonction de nouveaux projets et par le versement, dans l'intervalle, de fonds supplémentaires pour financer des activités en cours. Cette augmentation de la partie opérationnelle du budget aidera l'Administration à atteindre le niveau des revenus discrétionnaires prévu pour 2009.

Cependant, en raison de la crise économique mondiale et de la baisse rapide des taux d'intérêts, l'élément des intérêts créditeurs contenu dans les RD a subi une baisse de 3 millions de dollars E.-U. A ce stade, l'Administration ne peut pas prédire tous les effets qu'aura le ralentissement économique sur le financement futur de l'Organisation. Il reste que les fluctuations marquées au niveau des sources de RD – même en périodes plus normales – témoignent du caractère imprévisible des RD en tant que source de financement des structures de base.

L'absence de cohérence dans la pratique actuelle de révision des estimations de RD a été soulignée lors des consultations de préparation de la session du CPPF, tenues le 28 avril. A cet égard, je me félicite de la proposition de la délégation française, qui vise à conférer une prévisibilité et une stabilité plus grandes aux estimations de RD. Nous l'examinerons attentivement. Elle pourrait constituer une étape utile dans nos efforts collectifs pour régler la question du financement de la structure de base de l'OIM.

C. Fonds 1035

Je constate avec satisfaction que l'intérêt des Etats Membres pour le Fonds 1035 (Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition) ne se dément pas. Ce mécanisme de financement, modeste mais important, permet de réaliser des micro-projets de renforcement des capacités dans le domaine migratoire qui présentent un intérêt pour les Etats Membres, notamment du monde en développement. Doté de deux lignes de crédit qui sont pleinement opérationnelles depuis 2008, le Fonds dispose d'un montant total de quelque 4,5 millions de dollars E.-U.

Je tiens à mentionner ici tout particulièrement les contributions à affectation spéciale versées au Fonds par les gouvernements de l'Autriche, de l'Italie, de l'Espagne et des Etats-Unis d'Amérique, et invite les autres Etats Membres à alimenter ce fonds important.

D. Contributions assignées restant dues

Etant donné que l'accès à la deuxième ligne de crédit est lié au paiement des contributions assignées, j'encourage vivement les Membres ayant des arriérés de contributions à conclure un plan de remboursement pour apurer leurs dettes et pouvoir ainsi recourir à cette source de financement additionnelle.

Depuis que j'ai pris mes fonctions, la question des contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget me tient particulièrement à cœur. J'espère que nous pourrons

œuvrer ensemble pour réellement progresser sur cette question de longue date. J'ai rencontré personnellement des représentants de la plupart des Etats Membres dont les contributions restent dues, afin de les aider. A cet égard, nous leur avons proposé une formule particulièrement souple qui les aidera à faire les paiements requis.

E. Barème des quotes-parts pour 2010

La proposition d'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2010 a été élaborée conformément à la décision du Conseil de novembre 2007. En conséquence, le barème des quotes-parts pour 2010 est complètement aligné sur celui des Nations Unies et a été mis à jour avec l'adjonction de trois nouveaux pays – la Mongolie, l'Inde et la Somalie – qui ont été admis en qualité de Membres en juin 2008.

IV. Domaines présentant un intérêt pour les Etats Membres

Comme à de précédentes sessions du CPPF, des Etats Membres de l'OIM ont proposé de débattre de plusieurs questions déterminantes pour la capacité de l'Organisation d'exécuter son mandat avec efficacité. Les trois questions ci-après ont été retenues pour cette session du CPPF. Je les aborderai chacune succinctement.

A. Capacités de l'OIM en termes d'intervention d'urgence

La première question concerne les capacités de l'OIM en matière d'intervention d'urgence – un domaine qui a considérablement évolué ces dernières années. L'année dernière, par exemple, il n'y a guère eu de catastrophe naturelle du monde qui n'ait pas suscité une intervention de l'OIM. Or, comme dans plusieurs autres domaines d'activité, nos ressources, en particulier humaines, sont sollicitées à l'extrême et, plus que jamais se pose la question de savoir dans quelle mesure l'OIM sera effectivement apte à intervenir à l'avenir. En outre, pour améliorer ses capacités d'intervention immédiate en cas de catastrophe et honorer ses responsabilités au sein des groupes sectoriels, l'OIM a besoin d'un fonds d'urgence doté de moyens suffisants et renouvelables auquel elle puisse accéder en attendant de recevoir, en temps utile, des fonds d'aide en cas de catastrophe de la part de ses sources habituelles, dont le CERF.

L'OIM agit dans le cadre du Comité permanent interorganisations des Nations Unies (IASC). En sa qualité de chef de file pour les déplacements induits par les catastrophes naturelles au sein du groupe sectoriel chargé de la coordination et de la gestion des camps, l'Organisation s'est activement employée à aider et à protéger les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. L'OIM continuera à soutenir les outils et les normes interinstitutions en sa qualité de chef de file de ce groupe sectoriel.

B. Processus consultatifs régionaux (PCR)

Le deuxième sujet de discussion concerne le rôle de soutien de l'OIM aux processus consultatifs régionaux (PCR). L'OIM reconnaît que, si la gestion de la migration demeure la prérogative de tout Etat souverain, il y a lieu de compléter les mesures nationales aux niveaux régional et international. Afin d'engager une coopération entre les Etats sur les questions migratoires, des PCR réunissant des Etats, des organisations internationales et, parfois, des ONG intéressés ont été institués sur tous les continents pour débattre des questions migratoires dans un esprit de coopération et trouver des solutions régionales aux problèmes que posent les migrants.

A l'heure actuelle, l'OIM soutient plus d'une douzaine de PCR dans le monde. Elle assure des fonctions de secrétariat dans le cadre de ces processus pilotés par les Etats, s'occupant entre

autres: des préparatifs des réunions; du suivi, entre les réunions, des mesures convenues; des contributions d'experts; de la diffusion des données de recherche et d'information; du renforcement des capacités et de la coopération technique.

C. Incidences de la crise financière mondiale sur l'OIM

Le troisième thème de discussion porte sur les incidences de la crise financière mondiale sur l'OIM. L'impact de la crise financière et économique sur le financement et les activités de l'OIM restent un vif sujet de préoccupation, bien que l'on ignore encore, pour l'heure, son ampleur. Cette crise n'épargne aucun aspect de l'économie mondiale, dont la migration et les migrants, ce qui signifie, au bout du compte, qu'elle a une incidence directe non négligeable sur le financement des activités de l'Organisation. Dans cette optique, j'ai chargé l'Administration de poursuivre ses efforts pour chercher à réaliser des économies supplémentaires. Celles-ci pourraient consister en une réduction du nombre de missions à fonctions régionales et de missions spéciales de liaison, et se traduire par des mesures assurant une plus grande cohérence des structures au Siège, selon les résultats que donnera la révision de la structure organique actuellement en cours.

L'incidence de la récession semble devoir varier selon les pays, les régions géographiques et le marché du travail. Nous sommes préoccupés par les répercussions de la crise financière mondiale sur la migration dans les quatre domaines suivants: 1) la perte des emplois occupés par les migrants; 2) un recul brutal des rapatriements de fonds; 3) une baisse de l'aide publique au développement (APD) et de l'investissement étranger direct (IED); et 4) plus grave encore, un durcissement de l'attitude officielle des gouvernements à l'égard des migrants. Les immigrants sont souvent la catégorie de travailleurs la plus vulnérable en période de ralentissement économique. Toute politique visant uniquement à renvoyer les travailleurs migrants chez eux ne constitue pas une solution et pourrait avoir des conséquences désastreuses sur le développement, eu égard à l'importance des rapatriements de fonds et des taux de chômage déjà élevés dans les pays en développement. L'OIM souligne la nécessité d'œuvrer avec les pouvoirs publics pour informer l'opinion du rôle que jouent les migrants dans l'atténuation des effets de la crise économique.

La migration est une composante fondamentale de la mondialisation et de l'économie mondiale, dont elle est la conséquence. Malheureusement, et contrairement aux flux de capitaux, de biens et de services, peu d'attention lui est accordée. D'où la nécessité de tenir pleinement compte des intérêts et des besoins des migrants dans les mesures politiques visant à faciliter le redressement économique. De même qu'il est indispensable d'éviter le protectionnisme dans les échanges commerciaux, de même il importe de s'opposer au protectionnisme en matière de mobilité humaine car les migrants et la migration – et de fait, la mobilité humaine – pourraient fort bien constituer un élément de solution et ne pas être le problème. (On trouvera de plus en plus d'informations sur cette question en consultant l'aide-mémoire de l'OIM affiché sur le site Web.)

V. Conclusion

Je me réjouis à la perspective de débats fertiles sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Tous mes collègues de l'OIM et moi-même continuerons de solliciter votre collaboration car c'est ensemble que nous élaborons des réponses efficaces aux défis croissants que nous posent, à nous tous, la migration. A cet égard, soyez assurés de notre détermination à vous consulter activement sur tous les domaines d'activité de l'Organisation.

* * * * *